



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant la hausse du cyberharcèlement
- Bruxelles, le 6 mai 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Selon les dires de Child Focus, le nombre de signalements suite au cyberharcèlement impliquant des mineurs aurait augmenté de plus de la moitié depuis le début du confinement. Si tel est réellement le cas, cette situation serait vraiment inquiétante. Contrairement au harcèlement scolaire, les victimes sont livrées à elles-mêmes car elles ne peuvent se confier à des professeurs ou autres. Il semblerait que les menaces par voie digitale sont encore plus agressives qu'en temps normal. Le danger de troubles psychiques y est donc également plus élevé.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous confirmer cette évolution inquiétante ?
- De nouvelles mesures de prévention ont-elles été prises dans la lutte contre le harcèlement, dans ce cas par voie digitale, suite au confinement ?
- Dans l'affirmative, lesquelles ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Pour cette période de confinement la direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJSOC) et plus particulièrement la section « Child Abuse » a repris la gestion des dénonciations de Child Focus. On constate une augmentation dans les dénonciations concernant des sites pédopornographique pendant le premier mois. Cette constatation a été confirmée au cours des deux semaine précédentes.

Pendant cette même période on a également constaté un plus grand nombre de dénonciations sur le sujet d'harcèlement sexuel en ligne. Cette situation n'est pas inattendue parce les jeunes passent plus de temps en ligne. Et les prédateurs le savent aussi. Quand les faits sont commis en Belgique les responsables sont identifiés et un Procès-verbal est rédigé.

Quand les faits sont commis à l'étranger alors ce sont des rapports d'information qui sont rédigés et échangés vers les pays concernés via le canal Europol ou Interpol. Les mesures de prévention restent les mêmes. Les informations sur ce sujet sont toujours disponibles sur le site de Child Focus. En règle général il est demandé avec insistance que les parents et autres responsables restent vigilants et qu'ils continuent à signaler à la police des faits d'harcèlement.